ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cours d'appel : Loire-Atlantique

Question écrite n° 7570

Texte de la question

M Xavier Hunault M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la necessite de creer une cour d'appel ainsi qu'une cite judiciaire a Nantes. Il s'avere que la cour d'appel de Rennes est tres encombree puisque constituant la cour d'appel pour cinq departements dont la Loire-Atlantique. Il lui rappelle la necessite de proceder a cette creation dans les meilleurs delais et souhaiterait que soient connues les intentions du Gouvernement a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'une cour d'appel a Nantes a ete reclamee a diverses reprises ces dernieres annees. L'argument essentiel mis en avant a l'appui de cette demande tenait aux difficultes rencontrees par la cour d'appel de Rennes. Or ces difficultes sont en voie d'etre resolues et les creations de postes intervenues depuis 1982 ont porte leurs fruits : la duree moyenne de traitement des affaires, qui avait atteint 30 mois en 1982, a ete ramenee a 18 mois ce qui correspond a la moyenne nationale. Au surplus, une cour d'appel, appelee a jouer un role d'unification de la jurisprudence, ne saurait se voir attribuer un ressort limite a un seul departement. La creation d'une nouvelle cour a Nantes obligerait donc, sans aucune espece de profit pour les justiciables de Loire-Atlantique, a demembrer la cour d'appel de Poitiers qui fonctionne dans des conditions tout a fait satisfaisantes. Il convient de rappeler enfin que les contraintes budgetaires actuelles ne permettent pas a la chancellerie de s'engager dans une operation d'une telle ampleur et d'un tel poids financier. En revanche, les difficultes immobilieres auxquelles sont confrontees les juridictions nantaises devraient etre prochainement resolues grace a l'acquisition, des cette annee ou au cours de l'annee 1990 au plus tard, d'un terrain peu eloigne du palais de justice et appartenant a la ville.

Données clés

Auteur : M. Hunault Xavier
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7570
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3817